

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur Julien DUBOIS, président, ouvre la séance.

Madame Sylvie PEDUCASSE, secrétaire de séance, procède à l'appel et fait part des pouvoirs.

Monsieur Julien DUBOIS, président, présente Madame Sandrine RAYNARD, directrice de cabinet adjointe, notamment en charge d'assurer le lien avec les élus.

Il est demandé au conseil de signer la feuille d'émargement en fin de séance.

Les délégations du conseil à la présidence sont listées en annexe.

POINT 1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 juillet 2020

Arrivée de Madame Caroline JAY.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 24 juillet 2020.

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose le pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération du Grand Dax. Il est constitué des différentes instances de prise de décisions : bureau, conférence des maires, conseil communautaire, commissions thématiques. Monsieur le président en rappelle la composition et le rôle.

Après une intervention de Monsieur Thierry BOURDILLAS, Monsieur le président conclut.

POINT 2 : ADMINISTRATION GENERALE

POINT 2-1- MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE – ELECTION DES AUTRES MEMBRES

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que lors des précédents votes, a été acté le principe d'installer trois conseillers communautaires délégués, puis est arrivée une demande légitime de la commune de Narrosse qui souhaitait en avoir un. Cette demande étant arrivée trop tard pour être mise en œuvre par le conseil communautaire précédent, l'engagement a été pris de le faire lors du présent conseil communautaire. L'objet est d'acter le principe de la création d'un quatrième conseiller communautaire délégué. Pour ce faire, est proposée la candidature de Madame Bérangère LASSOUQUE-SABOURAULT. Le vote doit avoir lieu à bulletin secret.

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :

- Monsieur Jean SOUBLIN
- Madame Christelle LALANNE

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

NOM ET PRENOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS Sur 57 votants	
	En chiffres	En toutes lettres
Bérangère LASSOUQUE-SABOURAULT	Pour : 45	Quarante-cinq
	Blancs : 12	Douze

Il est proposé au Conseil DE DECIDER que le bureau de la communauté d'agglomération sera composé, en plus du président et des 11 vice-présidents déjà élus, de 4 conseillers communautaires dont 3 déjà élus ; **DE PROCLAMER** Madame Bérangère LASSOUQUE-SABOURAULT, conseiller communautaire, élu membre du bureau, et **DE PROCEDER** à la publication de cette élection dans les conditions prévues par l'article L.2122-12 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil approuve la modification de la composition du bureau communautaire.

POINT 2-2- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que les indemnités de fonction ont été votées pour un président, 11 vice-présidents et 3 conseillers communautaires délégués et qu'il convient de revoir la répartition de l'enveloppe pour la quatrième conseillère communautaire déléguée, sachant que les indemnités qui lui seront versées sont prises sur celles du président et des vice-présidents, ce qui ne change pas l'enveloppe globale.

Après des interventions de Messieurs Henri BEDAT, Serge POMAREZ, Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Julien DUBOIS, président, apporte des précisions et conclut.

Axelle VERDIERE-BARGAOUI fait une demande de vote à bulletin secret.

Monsieur Julien DUBOIS, président, précise qu'il faut 19 voix pour et met au vote à main levée.

Le conseil, à la majorité, n'approuve pas le passage au vote à bulletin secret.

Ont voté pour : Axelle Verdière-Bargaoui, Yves Loumé, Isabelle Rabaud-Favereau, Pierre Stetin, Serge Pomarez, Gloria Dorval, Gérard Le Bail, Bérangère Lassouque-Sabourault, Albert Auzemery, Jean Lavielle, Alain Godot, Laurent Lafourcade, Henri Bedat, Serge Vilaton, Alain Bergeras, Corinne Laporte, Marie-Claude Baradat-Ristor.

Il est proposé au Conseil DE FIXER les indemnités des élus à compter du 15 Septembre 2020, et pour les vice-présidents et les conseillers intercommunaux délégués à compter de leur date d'entrée en fonction par arrêté du Président, selon le tableau ci-dessous :

FONCTION	Nombre d'élus	Taux individuel de l'indice brut terminal	Taux cumulés de l'indice brut terminal
Président	1	98,75%	98,75%
Vice-présidents	11	35,55%	391,05%
Conseillers délégués	4	15,00%	60,00%
Conseillers	41	0,00%	0,00%

DE FIXER les indemnités du Président à 98,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; **DE FIXER** les indemnités des vice-présidents à 35,55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'enveloppe indemnitaire globale autorisée n'étant pas atteinte, **DE FIXER** les indemnités aux conseillers ayant reçu délégation à 15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et **D'INSCRIRE** les crédits correspondants lors du vote du budget primitif au chapitre 065,

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote (par deux fois, la deuxième fois pour vérification).

Le conseil, à la majorité, approuve les indemnités de fonction des élus.

Ont voté contre : Axelle Verdière-Bargaoui, Yves Loumé, Isabelle Rabaud-Favereau, Pierre Stétin, Serge Pomarez, Gloria Dorval, Catherine Favard, Catherine Lagrasse, Laurent Lafourcade, Henri Bedat, Pascal Vilaton, Alain Bergeras, Corinne Laporte, Marie-Claude Baradat-Ristor.

Se sont abstenus : Julien Bazus, Sylvie Péducasse, Jean Lavielle, Alain Godot, Christine Beyris-Bru, Alain Humeau, Martine Gay, Bérangère Lassouque-Sabourault.

POINT 2-3- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que le règlement intérieur a été communiqué et fait une synthèse des modifications :

1° celles qui sont imposées par l'évolution des règlements et des lois ;

2° celles qui sont proposées après discussion dans les différents organes, bureau, conférence des maires, où elles ont été présentées.

Après une intervention de Monsieur Henri BEDAT concernant le nombre de membres du conseil communautaire, Monsieur le président apporte une précision.

Monsieur Julien DUBOIS, président, poursuit la présentation des modifications apportées au règlement intérieur.

Après une intervention de Monsieur Serge POMAREZ, Monsieur le président apporte une précision et conclut.

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER le règlement intérieur annexé à la présente délibération, et **D'AUTORISER** Monsieur le président à le signer et à être le garant de son application.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du conseil communautaire.

POINT 2 – 4- COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THEMATIQUES - MODIFICATIONS

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose qu'il convient de modifier l'appellation d'une commission et de modifier la composition des membres de deux commissions afin de tenir compte des délégations de certains membres du bureau.

Il est proposé au Conseil DE MODIFIER l'article 1 de la délibération n°DEL33-2020 en date du 17 juillet 2020 de la manière suivante : Création de 11 commissions thématiques intercommunales :

- Commission tourisme et thermalisme
- Commission développement économique, emploi, commerce
- Commission Transports et mobilités douces
- Commission Logement et Habitat
- Commission affaires sociales
- Commission voirie et propreté

- Commission politique de la ville
- Commission enseignement supérieur et très haut débit
- Commission environnement
- Commission finances
- **Commission aménagement, urbanisme et eau**

D'ABROGER les articles 4 et 13 de la délibération n°DEL33-2020 en date du 17 juillet 2020, et **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission développement économique, emploi, commerce : Mesdames et Messieurs, Grégory RENDE, Mylène HENAULT, Guillaume LAUSSU, Julien RELAUX, Yves LOUME, Julien BAZUS, Jean LAVIELLE, Catherine FAVARD, Laurent LAROUCADE, Jean PETRAU, Jean-Marie ABADIE, Jean SOUBLIN, Philippe LAFFITTE, Caroline JAY, Pascal VILATON, Hikmat CHAHINE, **DE DESIGNER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission aménagement, urbanisme et eau : Mesdames et Messieurs Alexis ARRAS, Martine ERIDIA, Mylène HENAULT, Julien RELAUX, Yves LOUME, Catherine FAVARD, André HUMEAU, Jean LAVIELLE, Catherine LAGRASSE, Alain GODOT, Hélène PAYSAN, Guylaine DUTOYA, Philippe CASTEL, Bérangère LASSOUQUE-SABOURAULT, Caroline JAY, Pascal VILATON, Alain BERGERAS, Bernard LANGOUANERE, Alain DUBOURDIEU, Thierry BOURDILLAS.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modifications relatives aux commissions intercommunales thématiques.

POINT 2 – 5- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU PETR PAYS ADOUR LANDES OCEANES

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose qu' il s'avère important qu'Alain DUBOURDIEU, qui sera conseiller communautaire délégué aux politiques contractuelles et à la ruralité, puisse siéger au sein du Pays, en remplacement de Monsieur André HUMEAU, qui a accepté de laisser sa place.

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :

- Jean SOUBLIN
- Christelle LALANNE

Nombre de Conseillers communautaires présents et représentés	57
Nombre de votants	57

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote à bulletin secret.

Résultats :

Nombre de suffrages exprimés pour : 40

Bulletins blancs : 17

Il est proposé au Conseil DE DESIGNER en qualité de délégué titulaire appelé à siéger au conseil syndical en lieu et place de Monsieur André HUMEAU : Monsieur Alain DUBOURDIEU, **Et DE DIRE** que cette délibération sera notifiée au PETR.

Le Conseil approuve la désignation de Monsieur Alain DUBOURDIEU en qualité de délégué titulaire pour siéger au conseil syndical du PETR PAYS ADOUR LANDES OCEANES en lieu et place de Monsieur André HUMEAU.

POINT 2 – 6- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose qu'il convient de créer la commission consultative des services publics locaux, en fixer la composition, et désigner ses membres. Cette commission a pour but, avec un panel représentatif des usagers, d'évaluer les politiques qui sont menées par l'agglomération, notamment celles menées sous la forme de DSP (*ndlr : délégation de service public*).

Il est proposé au Conseil : D'APPROUVER la création de la commission consultative des services publics locaux de la Communauté d'agglomération du Grand Dax pour la durée du mandat ; **DE FIXER** la composition de ladite commission de la façon suivante : la présidence de la commission est assurée par le président du Grand Dax ou le représentant qu'il désigne par arrêté, 6 membres désignés à la représentation proportionnelle au sein du conseil communautaire, 6 membres désignés représentants d'associations locales et des suppléants. **DE DESIGNER**, au titre des membres élus du conseil communautaire, outre le président du Grand Dax :

Titulaires :
- Monsieur Philippe CASTEL
- Monsieur Hervé DARRIGADE
- Monsieur Christian CARRERE
- Monsieur Julien BAZUS
- Madame Martine DEDIEU
- Monsieur Hikmat CHAHINE

DE DESIGNER, au titre des représentants d'associations locales :

Association	Titulaires :	Suppléants :
Association FO Consommateurs de Dax	Monsieur Manuel BARANDAS	M. Marc DUCASSOU
Association Etudes et Consommation (ASSECO) CFDT	Monsieur Jean-Pierre FERNIER	
UFC Que Choisir	Madame Danielle PATOLE	Monsieur Guy MARHEIN
Confédération Syndicale des Familles	Madame Maria OREA	
Association pour l'information et la défense des consommateurs CGT de Dax (INDECOSA)	Monsieur Manu MARTIN	
APF France Handicap	Madame Béatrice DOMENGER	

Et D'APPROUVER le règlement intérieur de ladite commission.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote à main levée.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la création et la désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux.

POINT 2 – 7- DESIGNATION DU REPRESENTANT DU GRAND DAX A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que le CNAS offre une offre diversifiée de prestations aux agents du Grand Dax. Il convient de désigner, après appel à candidatures, un conseiller titulaire pour siéger à l'assemblée départementale du CNAS.

Il est proposé au Conseil DE DESIGNER Madame Sophie HIRIGOYEN pour siéger à l'assemblée départementale du CNAS.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote à main levée.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la désignation du représentant du Grand Dax à l'assemblée générale du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

POINT 2 – 8- DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DE COPROPRIETE DU 20 AVENUE DE LA GARE

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que le bâtiment du 20 avenue de la gare est la propriété de plusieurs propriétaires dont la communauté d'agglomération, l'autre propriétaire étant la société de la famille Ponteins. Il est donc demandé de désigner un représentant à l'assemblée générale du syndicat.

Il est proposé au Conseil DE DESIGNER Monsieur Hikmat CHAHINE comme représentant de la communauté d'agglomération du Grand Dax à l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de l'immeuble du 20, avenue de la gare.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote à main levée.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la désignation d'un représentant à l'assemblée générale du syndicat de copropriété du 20, avenue de la gare.

POINT 2-9- ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES (AUDAP)

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que l'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP) est une association loi 1901 qui a pour but de travailler sur les sujets d'urbanisme et d'aménagement. Elle travaille déjà avec plusieurs communautés de communes ou d'agglomération des Landes, et bien évidemment du Pays Basque et du Béarn. Le but de travailler avec elle est d'avoir une vision transversale des différents documents liés à l'urbanisme et à l'organisation du territoire tels que le PLUI et le SCOT, et d'accompagner le Grand Dax sur la démarche de rédaction de son projet de territoire.

Il est proposé au conseil DE VALIDER l'adhésion de la communauté d'agglomération du Grand Dax à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, **DE DESIGNER** Monsieur Julien DUBOIS comme représentant au sein de l'assemblée générale de l'AUDAP en tant que membre du second collège, et **D'AUTORISER** le président à signer la convention afférente à ce dossier.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP).

POINT 2 – 10-Fourniture de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection dans le cadre de la pandémie de la COVID 19 – Constitution d'un groupement de commandes

Madame Guylaine DUTOYA, vice-présidente, expose que le département des Landes et l'association des maires proposent un groupement de commandes via le centre de gestion pour l'achat de masques, de produits d'hygiène et de protection, dans la gestion de la pandémie de COVID 19.

Il est proposé au conseil D'ADHERER au groupement de commandes permanent relatif aux opérations de préparation, de dévolution et d'exécution de marchés publics et accords-cadres intervenant dans le champ de la fourniture de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection ; **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes créé à cet effet ; **D'AUTORISER** Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Grand Dax, à signer la convention et toutes pièces en découlant ; **D'AUTORISER** le coordonnateur à prendre toutes mesures, au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes, en vue de procéder à la définition des besoins des marchés publics et/ou accords-cadres, d'établir les dossiers de consultation des entreprises et autres pièces contractuelles, de définir et réaliser les procédures de passation de marchés publics et/ou accords-cadres, et répondre à leurs questions éventuelles, et de procéder aux analyses des candidatures et des offres ; **D'AUTORISER** la Commission d'appel d'offres du conseil départemental des Landes à choisir le ou les titulaire(s) des marchés publics et/ou accords-cadres ; **D'AUTORISER** le coordonnateur à procéder aux opérations de dévolution des marchés publics et/ou accords-cadres et notamment de notifier les rejets des offres et éventuellement de répondre aux questions des candidats rejetés ; **DE S'ENGAGER** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés publics et/ou accords-cadres dont la communauté d'agglomération du Grand Dax est partie prenante ; **DE S'ENGAGER** à régler les sommes dues au titre des marchés publics et/ou accords-cadres dont la communauté d'agglomération du Grand Dax est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de divers matériels, équipements et produits d'hygiène et de protection dans le cadre de la pandémie de COVID 19.

POINT 2 – 11 – REVISION DES TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE DU GRAND DAX

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que vu la délibération du conseil communautaire du 19 novembre 2014 approuvant la réalisation d'un centre aquatique d'intérêt communautaire, vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 novembre 2019 fixant les tarifs à l'ouverture du centre aquatique, Considérant la nécessité de faire face au déficit prévisionnel de l'équipement, il convient de modifier les tarifs. Les tarifs proposés seront appliqués à compter de la date d'ouverture du Centre Aquatique le 24 octobre 2020. Ils ont été élaborés sur la base d'une fréquentation théorique de l'équipement et de charges prévisionnelles, et pourront être modifiés, par voie de délibération, après évaluation des produits et charges de la structure.

Il est proposé au Conseil D'ABROGER la délibération DEL151-2019 et **DE FIXER** les tarifs à compter de l'ouverture du centre aquatique tels que présentés en annexe.

TARIFS AQUAE

TARIFS ENTREES

Adultes (plus de 18 ans)

Unité	5,00 €
10 entrées	45,00 €
20 entrées	85,00 €

Réduits : étudiants (à partir de 18 ans), demandeurs d'emploi (à partir de 18 ans), personnes porteuses de handicap (sans condition d'âge) et personnes de + de 65 ans

Unité	4,20 €
10 entrées	37,00 €
20 entrées	68,00 €

Jeunes (de 4 à 17 ans révolus)

Unité	4,00 €
10 entrées	36,00 €
20 entrées	67,00 €

Enfants (de 0 à 3 ans révolus)

Enfants de 0 à 3 **gratuit**

Abonnement horaire : ouvert à tout le monde

10 h	37,00 €
20 h	68,00 €

Tarif famille : à partir de 3 enfants + 1 ou 2 adultes

3,80 € par personne

Groupes encadrés : accueils de loisirs et de vacances

Unité	3,50 € enfant
Unité	4,00 € adulte animateur

TARIFS ACTIVITES AQUATIQUES

Cours collectifs d'Aquagym : 45'

Adulte	
Séance	8,50 €
10 séances	65,00 €

Adulte avec animation jeunes

Séance	8,50 € + 4 €/jeune
10 séances	120,00 € avec 1 jeune en animation (80 € adulte + 40 € jeune)
10 séances	150,00 € avec 2 jeunes en animation (80 € adulte + 35 €/jeune)

Cours collectifs d'Aquafitness (AquaBike et ses dérivés) : 45'

Adulte	
Séance	12,50 €
10 séances	100,00 €

Adulte avec animation jeunes

Unité	12,50 € + 4 €/jeune
10 séances	160,00 € avec 1 jeune en animation (120 € adulte + 40 € jeune)
10 séances	190,00 € avec 2 jeunes en animation (120 € adulte + 35 €/jeune)

Le service "animation jeunes" est limitée à 2 jeunes par adulte

Cours collectifs d'Aqua flash (cardio ciblé) : 30'

Séance	6,00 €
10 séances	55,00 €

Cours de natation : 45'

Eveil (bébé nageur)	
Unité	9,00 € 1 bébé + 1 adulte
	3,00 € Adulte supplémentaire
10 séances	80,00 € 1 bébé + 1 adulte

Jardin Aquatique

Unité	9,00 € 1 enfant + 1 parent
	3,00 € Adulte supplémentaire
10 séances	80,00 € 1 enfant + 1 adulte

Débutant et Débrouillé

10 séances	80,00 €
------------	----------------

Perfectionnement 3 niveaux

10 séances	80,00 €
------------	----------------

Adolescent (12 à 17 ans) / Adulte : loisir/apprentissage/perfectionnement

10 séances	90,00 €
------------	----------------

Stage de natation (pendant les vacances)

5 cours/semaine	40,00 €
4 cours/semaine	32,00 €

TARIFS FORFAITS

Forfait Aquagym (Aquagym + piscine à volonté avant et/ou après)

Unité	9,50 €
10 séances	91,00 €

Forfait Aquafitness (Aquafitness + piscine à volonté avant et/ou après)

Unité	13,50 €
10 séances	131,00 €

TARIFS SPECIAUX "Comité d'entreprises, Amicales du personnel"

Tarif "Adultes" (plus de 18 ans)	
10 entrées	40,00 € minimum 10 cartes
Tarif "Jeunes" (de 4 à 17 ans révolus)	
10 entrées	35,00 € minimum 10 cartes

Cours collectifs d'Aquagym	
10 séances	59,00 € minimum 10 cartes
Cours collectifs d'Aquafitness (Aquabike et ses dérivés)	
10 séances	90,00 € minimum 10 cartes

Cours de natation	
Evenl, Jardin Aquatique, Débutant et Débrouillé, Perfectionnement 3 niveaux	
10 séances	72,00 € minimum 10 cartes
Adolescent (12 à 17 ans) / adulte	
10 séances	80,00 € minimum 10 cartes

Forfait Aquagym (Aquagym + piscine à volonté avant et/ou après)	
Séances	8,50 € minimum 10 séances
10 séances	82,00 € minimum 10 cartes
Forfait Fitness (Aquafitness + piscine à volonté avant et/ou après)	
Séances	12,50 € minimum 10 séances
10 séances	118,00 € minimum 10 cartes

TARIFS PRESTATION ESPACE AQUATIQUE ET MATERIEL

Associations en lien avec la natation et les activités aquatiques extérieures au Grand Dax, et structures/institutions diverses du Grand Dax

Réservation d'un couloir à l'heure **23,00 €**

Association en lien avec la natation et les activités aquatiques du Grand Dax

Réservation d'un couloir à l'heure **gratuit**

Location individuelle Aquabike	1 heure	6,00 €	en sus du coût de l'entrée unitaire
	1/2 heure	3,50 €	en sus du coût de l'entrée unitaire

TARIFS SCOLAIRES

Classes du 1er degré du Grand Dax	gratuité
Classes de collège du Grand Dax	gratuité
Classes de lycée du Grand Dax	gratuité
Hors Grand Dax	1,15 € par enfant

TARIFS EVENEMENTS

Tarif spécifique initiation/découverte **3,00 €**

Un tarif spécifique et unique sera pratiqué sur les activités et les entrées à l'occasion d'initiations ou de séances découvertes : entrée piscine, séance d'aquagym, séance d'aquafitness, cours de natation

Tarifs soirées ou demi-journées "à thème"

Des soirées ou demi-journées "à thème" seront organisées, programmées (éventuellement sur réservations et limitées en nombre d'accès) par le centre aquatique AQUAE

Adulte	9,00 €
Réduite	5,50 €
Jeune	4,50 €

Tarifs anniversaire (animation)

9,00 € par enfant (maxi 10 enfants)

Portes ouvertes **gratuité**

MODALITES PARTICULIERES

Brevets de natation

1,00 € en plus de l'entrée

Cartes supports

En cas de perte, de vol ou de détérioration, le centre aquatique AQUAE remplace les cartes supports moyennant un coût de 6 €

Invitations

La Communauté d'Agglomération pourra offrir aux associations, comités des fêtes et autres structures à but non lucratif du Grand Dax : 5 entrées Enfants, 5 entrées Adultes dans la limite de 10 entrées par an et pour chaque organisme

Pour promouvoir l'équipement, relancer des activités en baisse de fréquentation, élargir la découverte à d'autres activités et lors de challenges sportifs, la Communauté d'Agglomération pourra offrir des invitations, dans la limite de 50 par catégorie et par an

Catégories : entrée Enfant, entrée Jeune, entrée Adulte, entrée Famille, forfait Cardio, Forfait Fitness, séance d'Aquaforme, séance d'Aquafitness, séance d'Aqua flash

La gagnante du concours du nom du Centre Aquatique est Madame Elodie RAFFO. Elle bénéficie d'un accès illimité à AQUAE (hors activité) durant un an à compter de l'ouverture

Durée de validité

Les abonnements de 10 entrées et les abonnements horaires 10 heures sont valables 6 mois à partir de leur date d'achat.

Les abonnements de 20 entrées et les abonnements 20 heures sont valables 1 an à partir de leur date d'achat.

Paiement « Coupons Sport ou chèques sport » :

Le centre aquatique AQUAE accepte le paiement par « Coupons ou chèques sport ». Une convention sera établie à cet effet avec les organismes concernés. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué sur un coupon ou un chèque Sport.

Prestations :

Chaque produit (par exemple Adulte unitaire, cours d'Aquaforme, cours de natation Eveil Aquatique/Jardin aquatique...) correspond à une prestation spécifique, et ne peut en aucun cas être transformé en une autre prestation.

Après des interventions de Madame Gloria DORVAL, Messieurs Thierry BOURDILLAS, Gregory RENDE, Julien BAZUS, Serge POMAREZ, Hikmat CHAHINE, Monsieur Julien DUBOIS, président, apporte des précisions, conclut et met au vote.

Le conseil, à la majorité, approuve la révision des tarifs du centre aquatique du Grand Dax.

Ont voté contre : Axelle Verdière-Bargaoui, Yves Loumé, Isabelle Rabaud-Favereau, Pierre Stélin, Serge Pomarez, Gloria Dorval, Catherine Lagrasse, Laurent Lafourcade, Henri Bedat, Pascal Vilaton, Alain Bergeras, Corinne Laporte, Marie-Claude Baradat-Ristor, Thierry Bourdillas.

Se sont abstenus : Gérard Le Bail, Bérange Sabourault, Albert Auzemery.

POINT 2 – 12- CENTRE AQUATIQUE - Convention d'utilisation de la structure AQUAE par les scolaires

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que pour accueillir le public scolaire au sein du centre aquatique Aquae, il est nécessaire de signer une convention avec l'Education Nationale. La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gratuit du centre aquatique AQUAE pour la mise en œuvre de la natation scolaire. **Il est proposé au conseil D'AUTORISER** le président à signer la convention d'utilisation de la structure AQUAE par les scolaires.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la convention d'utilisation de la structure AQUAE par les scolaires.

POINT 2 – 13- DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION POUR LE CENTRE AQUATIQUE DU GRAND DAX

Monsieur Julien DUBOIS, président, expose que pour des raisons de mise en sécurité des biens et des personnes qui vont se rendre au centre aquatique et profiter du site, il est souhaitable d'installer 11

caméras, dont cinq caméras intérieures et six extérieures. L'installation et le fonctionnement de ces caméras nécessite un formalisme bien particulier. Il est nécessaire de constituer un dossier administratif qui doit être composé notamment : d'un formulaire cerfa de demande d'autorisation, d'un rapport de présentation, d'un plan de détail, de l'affiche d'information du public, du justificatif de conformité du système de vidéoprotection à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques. **Il est proposé au conseil D'APPROUVER** la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au centre aquatique Aquae situé rue Joseph de Laurens à Dax tel qu'il est présenté dans le dossier de demande d'autorisation, **et D'AUTORISER** Monsieur le président à soumettre ce dossier de demande d'autorisation au préfet des Landes et à signer tous les documents nécessaires à l'opération.

Après une intervention de Monsieur Julien BAZUS, Monsieur Julien DUBOIS, président, conclut et met au vote.

Le conseil, à la majorité, approuve la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection pour le centre aquatique du Grand Dax.

Se sont abstenus : Julien Bazus, Sylvie Péducasse, Jean Lavielle, Alain Godot, Christine Beyris-Bru, André Humeau, Martine Gay, Catherine Favard, Isabelle Rabaud-Favereau, Marie-Claude Baradat-Ristor

N'a pas pris part au vote : Serge Pomarez

POINT 3 TRANSPORT ET MOBILITÉS DOUCES- ACCESSIBILITE : CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)

Monsieur Julien BAZUS, vice-président, expose qu'il convient de créer une commission intercommunale pour parler des personnes handicapées, pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Il est proposé au Conseil DE CONSTITUER la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, pour la durée du mandat, et dont les membres seront désignés par arrêté du président ; **DE FIXER** sa composition comme suit :

- Présidence de la commission par le président de la communauté d'agglomération du Grand Dax, ou son représentant,
- 20 membres titulaires élus du conseil communautaire ;
- 2 représentants des experts et usagers de la voie publique ;
- 5 membres représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap ;
- 1 membre représentant des acteurs économiques.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la création et la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

POINT 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -EMPLOI – COMMERCE- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : SUBVENTION 2020 A LA MISSION LOCALE DES LANDES

Monsieur Gregory RENDE, vice-président, expose que la délibération vise à prolonger le partenariat existant entre le Grand Dax et la mission locale des Landes pour les jeunes du territoire qui ont entre 16 et 25 ans. Ce partenariat qui existe depuis 2015 s'est caractérisé récemment par l'organisation des journées du thermalisme, créées en 2019. Le Grand Dax participe, au sein de leur structure, en tant que membre du comité de pilotage, à l'organisation des coups de projecteurs métiers sur le territoire. Enfin, la mission locale est très présente dans les quartiers « politique de la ville » de Dax où elle organise des permanences. La Mission locale a accompagné sur le Grand Dax 3530 jeunes à travers 8800 actions.

En 2020, la Mission locale des Landes souhaite relever le défi du soutien et de l'accompagnement distancié des jeunes dans le contexte sanitaire complexe et inédit. Elle prévoit de développer des outils de maintien du lien social et d'accompagnement à distance et d'adaptation de son fonctionnement afin de poursuivre sa mission. Ce partenariat permet de fixer, d'orienter et de valoriser les jeunes de l'agglomération. La mission locale des Landes sollicite le Grand Dax pour l'obtention d'une subvention à hauteur 48 633.60 euros pour 2020.

Il est proposé au conseil D'APPROUVER le projet de convention avec la mission locale des Landes, **DE DECIDER** d'accorder une subvention de fonctionnement de 48 633.60 € au profit de la mission locale des Landes pour l'année 2020, **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal DECO 2020 article 6574.

Monsieur DUBOIS siégeant au conseil d'administration de la mission locale, et *Monsieur LAFFITTE* étant appelé à le représenter, ne participent pas au vote.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité des votants, approuve la subvention 2020 à la mission locale des Landes.

POINT 5 - FINANCES

POINT 5 – 1 – FINANCES-REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP), exercice 2020

Monsieur Hikmat CHAHINE, vice-président, expose que le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Il s'agit d'ajuster les autorisations de programme concernées par la décision modificative n°1. **Il est proposé au Conseil D'APPROUVER** la révision de certaines Autorisations de Programme ainsi que les crédits de paiement des Autorisations de Programme du budget principal tel qu'exposé dans le tableau joint en annexe.

REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DM N°1 - 2020

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2019)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice	Restes à financer de l'exercice N-1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
D-109 2015 Centre aquatique	16 064 274,43	70 000,00	16 134 274,43	9 547 364,43	6 586 910,00	0,00	0,00
D-120 2016 Travaux de voirie 2016 à 2020	14 226 000,00	800 000,00	15 026 000,00	11 654 365,17	3 371 634,83	0,00	0,00
D-135 2019 Aides individuelles aux entreprises	500 000,00	100 000,00	600 000,00	110 192,55	489 807,45	0,00	0,00
D-136 2019 Aménagement des abords du centre aquatique	1 582 000,00	30 000,00	1 612 000,00	111 745,94	1 500 254,06	0,00	0,00
D-137 2020 Amélioration de l'habitat privé et primo accession	3 000 000,00	0	3 000 000,00		304 823,30	500 000,00	2 195 176,70
D-139 2020 Aides en faveur de l'habitat locatif social 2020/2025	2 635 000,00	0	2 635 000,00	0	0,00	451 200,00	2 183 800,00

Après des interventions de Messieurs Serge POMAREZ, Hikmat CHAHINE, Monsieur Julien DUBOIS, président, conclut et met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la révision les autorisations de programme et crédits de paiement des autorisations de programme (AP/CP), exercice 2020.

POINT 5 – 2- FINANCES-DECISION MODIFICATIVE EXERCICE 2020-BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES PEPINIERE D'ENTREPRISES ET ASSAINISSEMENT NARROSSE

Monsieur Hikmat CHAHINE, vice-président, expose que L'objet principal des décisions modificatives de ce Conseil est l'actualisation des prévisions budgétaires initiales suite à la crise sanitaire de la COVID-19. Par ailleurs, le décalage du chantier du centre aquatique communautaire, avec une ouverture prévue courant octobre, implique de réajuster les crédits inscrits au budget primitif. Concernant le budget annexe « Pépinière d'entreprises », il prévoit l'ajustement à la baisse des recettes en lien avec la crise sanitaire (loyers...) équilibré par une baisse des dépenses (-12 K€), ainsi qu'un réajustement des crédits inscrits en dépenses d'investissement (-22 K€).

Le budget annexe « Assainissement Narrosse » prévoit l'inscription de crédits pour régulariser des facturations d'eau de 2019 non connues au moment du budget primitif (+41 K€).

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER la décision modificative budgétaire n° 1/2020 du budget principal, telle que présentée dans le tableau ci-annexé, **D'APPROUVER** la décision modificative budgétaire n° 1/2020 du budget annexe de la Pépinière d'entreprises, telle que présentée dans le tableau ci-annexé, **D'APPROUVER** la décision modificative budgétaire n° 1/2020 du budget annexe assainissement Narrosse, telle que présentée dans le tableau ci-annexé.

Budget Principal - Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2020

Recettes de fonctionnement				
Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	487 122,90	57 277,30	544 400,20
	total du chapitre 002		57 277,30	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	78 000,00	62 600,00	140 600,00
	total chapitre 013		62 600,00	
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères	1 130 000,00	-190 000,00	940 000,00
70632	Redevance et droits des services à caractère de loisirs	244 505,00	-139 717,00	104 788,00
70688	Autres prestations de services	528 230,00	-110 000,00	418 230,00
70872	Remboursement de frais par les budgets annexes	2 874 500,00	25 000,00	2 899 500,00
7088	Autres produits d'activités annexes	55 257,00	-31 576,00	23 681,00
	total chapitre 70		-446 293,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	14 462 736,00	165 618,00	14 628 354,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	3 387 870,00	-15 703,00	3 372 167,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 263 554,00	-8 993,00	1 254 561,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	166 628,00	1 672,00	168 300,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	21 313,00	21 313,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	557 150,00	38 078,00	595 228,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 900 507,00	40 090,00	7 940 597,00
	total chapitre 73		242 075,00	
74124	Dotation d'intercommunalité	1 138 000,00	10 792,00	1 148 792,00
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	3 975 000,00	7 336,00	3 982 336,00
7478	Autres participations	10 000,00	10 000,00	20 000,00
	total chapitre 74		28 128,00	
7713	Produits exceptionnels - libéralités reçues	0,00	1 000,00	1 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	2 300,00	2 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	6 600,00	20 740,00	27 340,00
	total chapitre 77		24 040,00	
	Total recettes		-32 172,70	

Dépenses de fonctionnement				
Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
60221	Achats stockés - combustibles et carburants	380 000,00	-60 000,00	320 000,00
60611	Eau et assainissement	90 600,00	-10 000,00	80 600,00
60612	Energie - électricité	273 500,00	-36 500,00	237 000,00
60621	Combustibles	10 000,00	-2 000,00	8 000,00
60622	Carburants	42 159,00	-3 369,00	38 790,00
60623	Alimentation	3 325,00	-2 710,00	615,00
60624	Produits de traitement	0,00	8 988,00	8 988,00
60628	Autres fournitures non stockées	222 890,00	-22 870,00	200 020,00
60631	Fournitures d'entretien	37 234,00	-2 334,00	34 900,00
60632	Fournitures de petit équipement	43 580,00	-12 000,00	31 580,00
60633	Fournitures de voirie	140 000,00	-15 000,00	125 000,00
60636	Vêtements de travail	52 750,00	3 200,00	55 950,00
6064	Fournitures administratives	22 150,00	-2 550,00	19 600,00
6067	Fournitures scolaires	1 000,00	-200,00	800,00
611	Contrat de prestations de services	45 000,00	-38 000,00	7 000,00
6135	Locations mobilières	246 950,00	-91 600,00	155 350,00
61521	Entretien de terrains	33 750,00	-2 000,00	31 750,00
615221	Entretien des bâtiments publics	22 100,00	7 770,00	29 870,00
615232	Entretien des réseaux	28 550,00	-3 000,00	25 550,00
61151	Entretien du matériel roulant	210 500,00	-10 000,00	200 500,00
61558	Entretien autres biens immobiliers	101 000,00	-38 500,00	62 500,00
6156	Maintenance	255 981,00	6 669,00	262 650,00
6161	Assurance multirisques	66 884,00	1 416,00	68 300,00
617	Etudes et recherches	131 565,00	-47 000,00	84 565,00
6182	Documentation générale	24 251,00	-400,00	23 851,00
6185	Frais de colloques et séminaires	5 184,00	-384,00	4 800,00
6226	Honoraires	10 584,00	1 476,00	12 060,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - divers	247 214,00	11 881,00	259 095,00

6231	Annonces et insertions	16 117,00	-917,00	15 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	61 377,00	-9 017,00	52 360,00
6236	Catalogues et imprimés	75 017,00	-917,00	74 100,00
6238	Publicités, publications, relations publiques	615 670,00	-17 300,00	598 370,00
6251	Voyages et déplacements	27 302,00	-2 092,00	25 210,00
6262	Frais de télécommunications	44 409,00	-834,00	43 575,00
627	Services bancaires et assimilés	11 827,00	-1 567,00	10 260,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	83 000,00	-17 750,00	65 250,00
6288	Autres services extérieurs	96 160,00	-13 800,00	82 360,00
	total chapitre 011		-423 211,00	
6331	Versement transport	88 957,00	-1 000,00	87 957,00
6336	Cotisation CNFFT et CGD	162 469,00	-400,00	162 069,00
64111	Rémunération principale - titulaire	7 053 360,00	-80 000,00	6 973 360,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	191 080,00	-20 000,00	171 080,00
64118	Autres indemnités	2 011 900,00	-16 000,00	1 995 900,00
64131	Rémunération non titulaires	613 500,00	-15 000,00	598 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	1 420 430,00	-35 000,00	1 385 430,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 337 500,00	-50 000,00	2 287 500,00
6455	Cotisations pour assurances du personnel	104 260,00	-1 000,00	103 260,00
6475	Médecine du travail - pharmacie	27 400,00	-600,00	26 800,00
	total chapitre 012		-219 000,00	
739113	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	15 000,00	45 000,00	60 000,00
739223	FPIC	134 263,00	6 870,00	141 133,00
	total chapitre 014		51 870,00	
651	Redevance pour concessions, brevets, licences...	81 150,00	18 550,00	99 700,00
65541	Contribution au fonds de compensation des charges transférées	5 372 670,00	14 500,00	5 387 170,00
6558	Autres contributions obligatoires	161 120,00	-17 145,00	143 975,00
657358	Subvention de fonctionnement - autres groupements	7 000,00	-1 750,00	5 250,00
	total chapitre 65		14 155,00	
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	600 000,00	600 000,00
	total chapitre 67		600 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	267 543,90	-55 986,70	211 557,20
	total chapitre 023		-55 986,70	
	Total dépenses		-32 172,70	

Recettes d'investissement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
10222	Fonds de compensation de la TVA	2 309 165,00	83 000,00	2 392 165,00
	total chapitre 10		83 000,00	
1322	Subvention d'équipement - Région	70 000,00	-70 000,00	0,00
1323	Subvention d'équipement - Département	791 569,64	-50 000,00	741 569,64
	total chapitre 13		-120 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	267 543,90	-55 986,70	211 557,20
	total chapitre 021		-55 986,70	
	Total recettes		-92 986,70	

Dépenses d'investissement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
202	Frais d'études liés à la réalisation des documents d'urbanisme	182 100,00	-20 000,00	162 100,00
2031	Frais d'études	325 000,00	-57 900,00	267 100,00
2051	Concessions et droits similaires	101 151,48	3 240,00	104 391,48
	total chapitre 20		-74 660,00	
2041412	Subvention d'équipement bâtiments et installations - Communes membres du GFP	901 012,65	-30 000,00	871 012,65
2041562	Subvention d'équipement bâtiments et installations - Autres groupements	10 000,00	-10 000,00	0,00
2041641	Subvention d'équipement biens mobiliers, mat, études - industriel et commercial	30 000,00	-10 000,00	20 000,00
20421	Subvention d'équipement biens mobiliers, mat, études - Personnes droit privé	196 942,00	100 000,00	296 942,00
20422	Subvention d'équipement bâtiments et installations - Personnes droit privé	1 317 889,02	-574 176,70	743 712,32
	total chapitre 204		-524 176,70	
2135	Aménagement des constructions	52 015,01	8 900,00	60 915,01
2138	Aménagement des autres constructions	189 308,00	30 000,00	219 308,00
2145	Travaux sur sol d'autrui	743 833,06	145 000,00	888 833,06
2161	Œuvres et objets d'art	0,00	60 000,00	60 000,00

21757	Matériel et outillage de voirie - mise à disposition	35 000,00	20 000,00	55 000,00
2182	Matériel de transport	176 936,21	-110 000,00	66 936,21
2183	Matériel informatique	242 989,75	-21 000,00	221 989,75
2188	Autres matériels	334 661,40	3 550,00	338 211,40
	total chapitre 21		136 450,00	
2313	Travaux de construction en cours	6 299 910,00	10 000,00	6 309 910,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques en cours	1 520 254,00	-20 000,00	1 500 254,00
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition - voirie	3 301 591,57	379 400,00	3 680 991,57
	total chapitre 23		369 400,00	

Total dépenses -92 986,70

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Investissement	24 291 161,45	24 291 161,45
Budget primitif	24 384 148,15	24 384 148,15
Décision modificative N° 1	-92 986,70	-92 986,70
Fonctionnement	42 728 251,20	42 728 251,20
Budget primitif	42 760 423,90	42 760 423,90
Décision modificative N° 1	-32 172,70	-32 172,70

Budget annexe Pépinière d'entreprises - Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2020

Recettes de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
752	Revenus des immeubles	96 688,00	-12 000,00	84 688,00
	total chapitre 70		-12 000,00	
	Total recettes		-12 000,00	

Dépenses de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
60612	Energie - électricité	55 000,00	5 000,00	60 000,00
6156	Maintenance	63 500,00	-2 000,00	61 500,00
617	Études et recherches	17 500,00	-15 000,00	2 500,00
	total chapitre 011		-12 000,00	
	Total dépenses		-12 000,00	

Recettes d'investissement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
1641	Emprunts en euros	85 807,58	-21 770,00	64 037,58
	total chapitre 70		-21 770,00	
	Total recettes		-21 770,00	

Dépenses d'investissement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
2135	Aménagement des constructions	106 437,93	-20 000,00	86 437,93
2184	Mobilier	56 215,49	-1 770,00	54 445,49
	total chapitre 011		-21 770,00	
	Total dépenses		-21 770,00	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Investissement	391 398,88	391 398,88
Budget primitif	413 168,88	413 168,88
Décision modificative N°1	-21 770,00	-21 770,00
Fonctionnement	1 154 845,34	1 154 845,34
Budget primitif	1 166 845,34	1 166 845,34
Décision modificative N°1	-12 000,00	-12 000,00

Budget annexe Assainissement Narrosse - Décision modificative budgétaire n° 1 - exercice 2020

Recettes de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
70111	Vente d'eau aux abonnés	220 000,00	41 000,00	261 000,00
	total chapitre 75		41 000,00	
	Total recettes		41 000,00	

Dépenses de fonctionnement

Articles	Libellés	Prévu	DM	Total
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00	41 000,00	41 000,00
	total chapitre 011		41 000,00	
	Total dépenses		41 000,00	

Pour rappel	Dépenses	Recettes
Investissement	57 408,00	57 408,00
Budget primitif	57 408,00	57 408,00
Décision modificative N° 1	0,00	0,00
Fonctionnement	283 500,00	283 500,00
Budget primitif	242 500,00	242 500,00
Décision modificative N° 1	41 000,00	41 000,00

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative exercice 2020.

POINT 5- 3- FINANCES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME ET THERMALISME – EXERCICE 2020

Monsieur Hikmat CHAHINE, vice-président, expose que l'OITT doit faire face aux conséquences de la crise sanitaire actuelle et de la baisse de fréquentation de la station qu'elle entraîne. Cette baisse de fréquentation pèse sur l'ensemble de ses recettes et en particulier sur les recettes de la taxe de séjour intercommunale payée par les curistes et touristes qui séjournent sur le territoire et reversée intégralement par le Grand Dax à l'OITT. La baisse de la taxe de séjour est estimée à ce jour à -845 000€ (dont 10% de taxe départementale) soit une diminution de 55 % par rapport aux prévisions du budget primitif. A cela s'ajoutent les pertes de recettes propres à l'OITT (-198 000€) dont les pertes de recettes de régie publicitaire (-171 000€) et des services commerciaux (-27 000€). L'OITT a prévu une diminution de ses dépenses de fonctionnement courant (-96 000€) en lien avec l'annulation d'animations, le report d'éditions et la réduction des frais postaux, ainsi qu'une diminution de ses dépenses de personnel (-41 000€) en particulier avec le report du recrutement de saisonniers. Le solde ne pouvant être financé par l'OITT, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre de 600 000€ maximum à l'OITT au titre de l'exercice 2020. Ce montant pourra être revu d'ici la fin de l'année en fonction de l'évolution de la situation.

Il est proposé au Conseil DE DECIDER d'octroyer une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2020 de 600 000€ maximum à l'Office Intercommunal de Tourisme et Thermalisme, étant précisé que ce montant pourra être versé sous forme d'acomptes suivant les besoins réels, et **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits dans le cadre de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2020, à l'article 6748.

Après des interventions de Messieurs Serge POMAREZ, Hikmat CHAHINE, Monsieur Julien DUBOIS, président, apporte une précision, conclut et met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Office intercommunal du tourisme et du thermalisme-exercice 2020

POINT 5 – 4- APPROBATION DES TARIFS 2021 DE LA TAXE DE SÉJOUR INTERCOMMUNALE

Madame Martine DEDIEU, vice-présidente, expose que la taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs doivent être arrêtés par le conseil communautaire avant le 1^{er} octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER les modalités d'application et les tarifs de la taxe de séjour intercommunale sur son territoire et à compter du 1^{er} janvier 2021 tels que décrits aux articles suivants, **D'ASSUJETIR** l'ensemble des natures d'hébergements, définies à l'article R2333-44 du CGCT, proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel : Palaces, Hôtels de tourisme, Meublés de tourisme, Villages de vacances, Chambres d'hôtes, Emplacements dans des aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques, Terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, Ports de plaisance, hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées précédemment ; **DE PERCEVOIR** la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, **DE FIXER** la date limite de dépôt de la déclaration et de reversement de la taxe de séjour au 15 du mois suivant :

- la fin de la période mensuelle de perception de la taxe de séjour pour les hôtels, les résidences de tourisme, les campings,
- la fin de la période trimestrielle pour les meublés de tourisme, chambres d'hôtes et auberges collectives.

Les plateformes intermédiaires de paiement qui collectent et reversent pour les logeurs non professionnels lorsqu'ils sont intermédiaires de paiement doivent reverser deux fois par an, au plus tard le 30 juin et le 31 décembre.

DE FIXER les tarifs, applicables à partir du 1^{er} janvier 2021, selon le barème suivant :

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENTS	Part CA GRAND DAX	Taxe additionnelle Départementale de 10 %	Taxe de séjour totale
Palaces	4,00 €	10%	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	10%	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	10%	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €	10%	1,32 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	10%	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,75 €	10%	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	10%	0,61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €	10%	0,22 €

HÉBERGEMENTS	Part CA GRAND DAX	Taxe additionnelle Départementale de 10 %	Taxe de séjour totale
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5 %	10%	5,50 %

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

DE FIXER le loyer journalier minimum, à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour, à 1 €.

Après une intervention de Monsieur Gérard LE BAIL, Monsieur Julien DUBOIS, président, apporte une précision, conclut et met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les tarifs 2021 de la taxe de séjour intercommunale.

POINT 5 – 5- STATIONNEMENT – CONVENTION DE REPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT 2021 ENTRE LA VILLE DE DAX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX.

Monsieur Hikmat CHAHINE, vice-président, expose que la ville de Dax ayant institué le forfait post-stationnement, et cette dernière restant compétente en matière de parcs et aires de stationnement sur son territoire, une convention fixant la répartition du produit du forfait post-stationnement doit être signée entre le Grand Dax et la ville. Les recettes issues des forfaits post-stationnement seront affectées exclusivement aux dépenses en lien avec la compétence stationnement. Il est donc proposé, comme en 2020, que le produit des forfaits post-stationnement soit conservé en totalité par la ville de Dax et par conséquent que la convention ne prévoie aucun reversement à la communauté d'agglomération du Grand Dax.

Il est proposé au conseil D'APPROUVER la convention de répartition du produit des forfaits post-stationnement avec la ville de Dax ci-jointe, prévoyant l'absence de reversement du produit des forfaits post-stationnement à la communauté d'agglomération du Grand Dax, et **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer ladite convention à intervenir avec la ville de Dax.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la convention de répartition des produits des forfaits post-stationnement 2021 entre la ville de Dax et la communauté d'agglomération du Grand Dax.

POINT 5 – 6- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur Hikmat CHAHINE, vice-président, expose que le mandat des membres de la commission intercommunale des impôts directs suit celui des conseillers communautaires du Grand Dax. Suite aux élections municipales et communautaires de mars 2020, leur mandat étant arrivé à son terme, il est nécessaire de procéder à leur renouvellement. La désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs doit intervenir dans les trois mois de l'installation du conseil communautaire. La liste ci-annexée a été établie sur proposition des communes membres de la communauté d'agglomération du Grand Dax.

Il est proposé au Conseil DE PROPOSER la liste ci-annexée de personnes candidates à la commission intercommunale des impôts directs du Grand Dax, et **D'AUTORISER** le président à transmettre cette liste au directeur des Finances publiques des Landes afin qu'il soit en mesure d'exercer son choix.

Propositions des communes pour la composition de la C2ID 2020-2026

	Civilité	Nom	Prénom	Commune	type de proposition
1	Monsieur	SENJEAN	Eric	HERM	titulaire
2	Monsieur	BEGUERY	Didier	HERM	suppléant
3	Monsieur	BOURDILLAS	Thierry	YZOSSE	suppléant
4	Monsieur	LANGOUANERE	Bernard	SIEST	titulaire
5	Monsieur	PERIAUT	Thomas	SIEST	suppléant
6	Monsieur	DAGUERRE	Jean-Louis	OYRELUY	titulaire
7	Monsieur	MOUYEN	Pierre	OYRELUY	suppléant
8	Monsieur	CASTEL	Philippe	GOURBERA	titulaire
9	Monsieur	DUSSARRAT	Jean-François	GOURBERA	suppléant
10	Monsieur	BEIS	Jean-Pierre	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	titulaire
11	Madame	BORDES	Marie-Christine	SAINT-VINCENT-DE-PAUL	suppléant
12	Madame	BARADAT-RISTOR	Marie-Claude	SEYRESSE	titulaire
13	Monsieur	DELMON	Philippe	SEYRESSE	suppléant
14	Madame	CONSTANT	Guylaine	MEEES	titulaire
15	Monsieur	TERRASSIER	Robert	MEEES	suppléant
16	Monsieur	DALS	Christian	TERCIS LES BAINS	titulaire
17	Madame	BARUCQ	Francine	TERCIS LES BAINS	suppléant
18	Madame	MARTINEZ	Carole	SAINT- PANDELON	titulaire
19	Monsieur	DEZES	Vincent	SAINT- PANDELON	suppléant
20	Monsieur	LACOUTURE	Philippe	SAINT-PAUL-LES-DAX	titulaire
21	Monsieur	PLASSIN	Michel	SAINT-PAUL-LES-DAX	suppléant
22	Madame	SEIZE	Anne-Marie	CANDRESSE	titulaire
23	Madame	DULOUIAT	Corinne	CANDRESSE	suppléant
24	Madame	PAYSAN	Hélène	ANGOUME	titulaire
25	Madame	DEL CAMPO	Eva	ANGOUME	suppléant
26	Monsieur	CZAPLA	Claude	BENESSE-LES-DAX	titulaire
27	Madame	BADETZ	Marie (Christine)	BENESSE-LES-DAX	suppléant
28	Monsieur	MASSY	Didier	HEUGAS	titulaire
29	Monsieur	LANOT	Hervé	HEUGAS	suppléant
30	Monsieur	AUZEMERY	Albert	NARROSSE	titulaire
31	Madame	CASTAY	Christine	NARROSSE	suppléant
32	Monsieur	LAMIABLE	Benoit	DAX	titulaire
33	Madame	PECHAUDRAL-DOURTHE	Sarah	DAX	suppléant
34	Madame	JAY	Caroline	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	titulaire
35	Monsieur	MOZUL	Etienne	RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	suppléant
36	Monsieur	CHICOYE	Jean-Marie	SAUGNAC-ET-CAMBRAN	titulaire
37	Monsieur	CAMIADIE	Régis	SAUGNAC-ET-CAMBRAN	suppléant
38	Monsieur	DUBOURDIEU	Alain	TETHIEU	titulaire
39	Monsieur	FABAS	Damien	TETHIEU	suppléant

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le renouvellement des membres de la commission intercommunale des impôts directs.

POINT 6 – LOGEMENT et HABITAT

POINT 6 – 1- LOGEMENT ET HABITAT- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADIL (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION ET LE LOGEMENT DES LANDES) pour l'exercice 2020.

Madame Sylvie PEDUCASSE, vice-présidente, expose que le rapport synthétique rappelle que les thématiques de consultation de l'ADIL sont variées : rapports locatifs, fiscalité, amélioration de l'habitat, urbanisme, relations de voisinage, médiation préventive des impayés, mais aussi accession à la propriété. La communauté d'agglomération du Grand Dax avait fait le choix d'apporter un appui financier sous conditions aux ménages qui accèdent à la propriété, ce dispositif s'appelant « passeport accession ».

Sur l'année 2019, 65 passeports accession ont été délivrés, et 33 au 10 septembre 2020. Sur l'enveloppe de 155 000 euros qui était inscrite au BP 2020, ce sont 81 000 euros versés pour l'ancien et 25 000 euros versés pour le neuf. Concernant la subvention à l'ADIL, elle est calculée sur la base de 35 centimes par habitant du territoire, à raison de 57 307 habitants, soit un montant de participation financière à hauteur de 20 057 euros.

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER le projet de convention d'objectifs avec l'ADIL des Landes, **DE DECIDER** de subventionner l'ADIL des Landes pour un montant de **20 057 €** pour soutenir son fonctionnement et ses actions en 2020, et **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer la convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Monsieur Henri BEDAT, membre du conseil d'administration, ne prend pas part au vote.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité des votants, approuve l'octroi d'une subvention à l'ADIL (Association départementale pour l'information et le logement des Landes) pour l'exercice 2020.

POINT 6-2- LOGEMENT ET HABITAT : REPRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE L'HABITAT DES LANCES XL HABITAT.

Madame Sylvie PEDUCASSE, vice-présidente, expose qu'il s'agit d'élire un représentant au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat des Landes, XL Habitat.

Monsieur Julien DUBOIS, président indique qu'il est proposé au conseil DE DESIGNER Madame Sylvie PEDUCASSE au conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat des Landes, XL Habitat.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote à main levée.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'office de l'habitat des Landes XL Habitat.

POINT 7 – VOIRIE- PROPRETE – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-DAX DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS ET DE LA BALAYEUSE ASPIRATRICE POUR LE NETTOYAGE 2020 D'ESPACES ET DE VOIES HORS COMPETENCE COMMUNAUTAIRE

Monsieur Christian CARRERE, vice-président, expose que suite au transfert en 2006 des moyens de la commune de Saint-Paul-lès-Dax au Grand Dax dans le domaine de la voirie, le Grand Dax est sollicité par la commune de Saint-Paul-lès-Dax pour le nettoyage du domaine non transféré (parkings, places, cours d'écoles, routes départementales ...). Chaque année une convention est conclue entre les deux collectivités pour la mise à disposition de moyens humains et matériels correspondant à ces prestations. Le coût de cette mise à disposition est basé sur les tarifs voirie votés le 20 décembre 2017 (DEL189-2017). Les recettes de cette convention seront imputées sur l'article 70688 fonction 822. **Il est proposé au Conseil d'APPROUVER** la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels à la commune de Saint-Paul-lès-Dax pour le nettoyage du domaine non transféré pour l'année 2020., et **d'AUTORISER** le président à signer ladite convention.

Après des interventions de Madame Sylvie PEDUCASSE, Messieurs Serge POMAREZ, Hikmat CHAHINE, Monsieur Julien DUBOIS, président, apporte des précisions, conclut et met au vote.

Le conseil, à la majorité, approuve la convention avec la commune de Saint-Paul-lès-Dax de mise à disposition d'agents et de la balayeuse aspiratrice pour le nettoyage 2020 d'espaces et de voies hors compétence communautaire.

S'est abstenue : Madame Sylvie PEDUCASSE.

POINT 8 – AMÉNAGEMENT – URBANISME et EAU

POINT 8 – 1- AMENAGEMENT-PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT-MODALITES DE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

Monsieur Philippe CASTEL, vice-président, expose que le PLUi-H a été approuvé le 18 décembre 2019. Après plusieurs mois de mise en œuvre, il apparaît nécessaire d'apporter des adaptations au document d'urbanisme. L'objet de la modification simplifiée n°1 du PLUi-H est d'apporter des adaptations mineures. Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ces motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées doivent être mis à la disposition du public pendant un mois, dans des conditions permettant de formuler ses observations. Les modalités de mise à disposition doivent être précisées et portées à connaissance du public, via une délibération communautaire.

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER les modalités de mise à disposition suivantes : le dossier, comprenant l'exposé des motifs de la procédure et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, sera déposé et tenu à la disposition du public pendant un mois, du mardi 1^{er} décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les modalités de mise à la disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat.

POINT 8 – 2 : AMENAGEMENT-SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR LA REALISATION D'UN ENSEMBLE DE 38 MAISONS SUR LA COMMUNE DE NARROSSE

Monsieur Philippe CASTEL, vice-président, expose que les 3 prochains points (*ndlr : 8-2, 8-3, 8-4*) concernent des conventions de PUP. Une convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) est un outil permettant de déterminer la participation d'un aménageur privé au financement des équipements publics. La convention fixe toutes les modalités de participation au financement des équipements publics, notamment les montants, et les délais de paiement. La communauté d'agglomération est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2015. A ce titre, il revient au Grand Dax de signer les conventions de Projet Urbain Partenarial. Aujourd'hui, 1 convention de PUP et deux avenants à des conventions de PUP sont inscrites à l'ordre du jour.

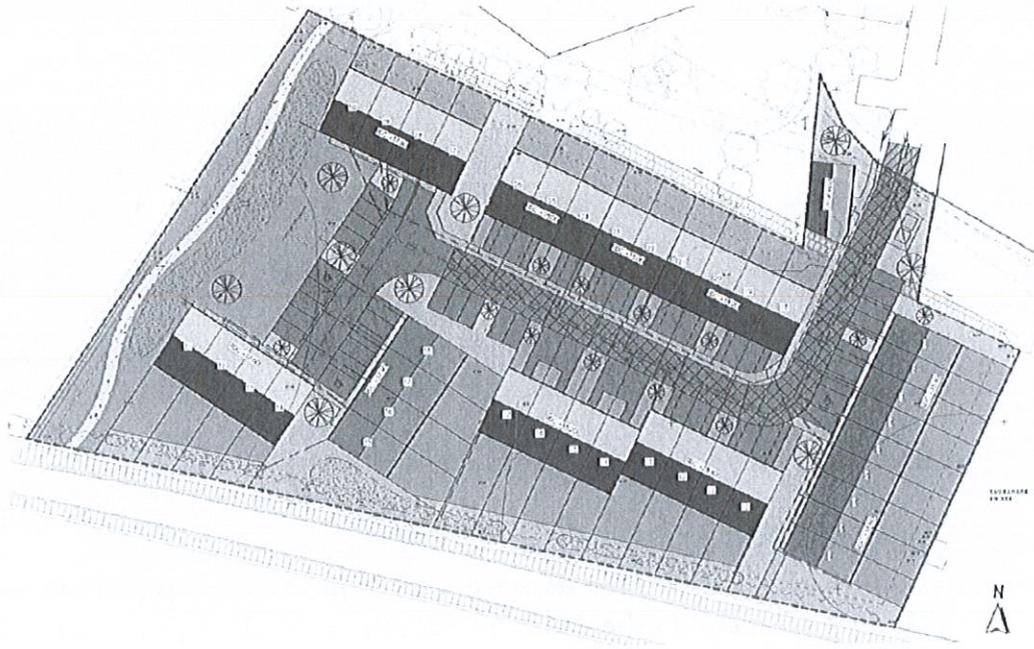
Le point 8-2 concerne une convention de PUP pour la réalisation de 38 logements sur la commune de Narrosse. La convention met à la charge du constructeur l'extension du réseau électrique et une participation pour l'agrandissement du groupe scolaire.

Le point 8-3 concerne un avenant à la convention de PUP pour la réalisation d'un lotissement sur la commune de Sagnac-et-Cambran. L'avenant a pour objet de préciser que la commune percevra la participation de l'aménageur pour la réalisation des réseaux secs et d'eaux, et qu'elle la reversera au SYDEC.

Le point 8-4 concerne un avenant à la convention de PUP pour la réalisation de logements sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax. L'avenant précise que les aménagements de voirie déterminés dans la convention ont été repensés depuis la signature de la convention.

Il est proposé au conseil d'approuver la convention et chaque avenant ; d'autoriser le président à signer la convention et chaque avenant.

Le coût d'aménagement et/ou d'adaptation des équipements publics s'élève à 61 648,66 € HT. Le montant de la participation du constructeur s'élève à 61 648,66 € HT. La commune de Narrosse a émis un avis favorable à la convention de Projet Urbain Partenarial.



Périmètre de la convention

Après des interventions de Messieurs Gérard LE BAIL, Julien BAZUS, Jean PETRAU, Monsieur le président conclut et met au vote PUP par PUP.

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER la convention de Projet Urbain Partenarial pour la réalisation d'un ensemble de 38 maisons sur la commune de Narrosse, **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention, **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel, et **DE PRECISER** que la participation du constructeur sera perçue par la commune de Narrosse ; le montant correspondant à l'extension du réseau électrique sera reversé à ENEDIS.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de projet urbain partenarial pour la réalisation d'un ensemble de 38 maisons sur la commune de Narrosse.

POINT 8 – 3- AMENAGEMENT-SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SAUGNAC-ET-CAMBRAN

Il est proposé au Conseil DE VALIDER l'avenant proposé, et **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la signature de l'avenant à la convention de projet urbain partenarial (PUP) pour la réalisation d'un lotissement sur la commune de Saugnac-et-Cambran.

POINT 8 – 4- AMENAGEMENT-SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) POUR UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-DAX

Il est proposé au Conseil DE VALIDER l'avenant proposé et **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à la majorité, approuve la signature de l'avenant n+1 à la convention de projet urbain partenarial (PUP) pour une opération de construction de logements sur la commune de Saint-Paul-lès-Dax.

Ont voté contre : Catherine LAGRASSE, Laurent LAFOURCADE, Jean PETRAU.

POINT 8 – 5- AMENAGEMENT-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT DES LANDES (SATEL)

Monsieur Philippe CASTEL, vice-président, expose que vu la délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2012 décidant d'acquérir 1000 actions de la SATEL auprès de la commune de Saint-Paul-lès Dax pour un montant de 15 310 €, vu les statuts en vigueur de la SATEL en date du 27 février 2015, vu l'installation du nouveau conseil communautaire en date du 10 juillet 2020, Considérant que la communauté d'agglomération du Grand Dax dispose, en sa qualité d'actionnaire de la SATEL, d'un siège d'administrateur au sein de son Conseil d'administration, Considérant qu'il convient, après appel de candidatures, de désigner 1 représentant de la communauté d'agglomération du Grand Dax pour siéger au Conseil d'Administration de la SATEL, Considérant la candidature de Monsieur Philippe CASTEL Considérant qu'il est procédé à la désignation au scrutin secret,

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :

- Hervé DARRIGADE
- Grégory RENDE

Nombre de conseillers communautaires présents et représentés (les conseillers communautaires représentés ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum)	57
Nombre de votants	57

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Résultats :

Nombre de suffrages exprimés pour : 46

Bulletins blancs : 11

Il est demandé au Conseil DE DESIGNER Monsieur Philippe CASTEL pour siéger au conseil d'administration de la SATEL **Et de DIRE** que cette délibération sera notifiée à la SATEL.

Le Conseil approuve la désignation d'un représentant au conseil d'administration de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL).

POINT 8 – 6 : EAU - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DES REGIES INTERCOMMUNALES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU GRAND DAX.

Monsieur Philippe CASTEL, vice-président, expose qu'il fait une présentation groupée (*ndlr : points 8-6, 8-7, 8-8*). Les délibérations du 17 juillet 2020 actaient les désignations des élus au sein des conseils d'exploitation des régies d'Eau et Assainissement (DEL43-2020) et de l'Institution Adour (DEL50-2020). Compte-tenu du nombre important d'assemblées autour du thème de l'eau, il avait été décidé de nommer un vice-président Eau, présent dans toutes les commissions sur ce thème, afin d'obtenir une vision d'ensemble cohérente sur le territoire. Monsieur Philippe CASTEL a donc vocation à se positionner sur toutes les assemblées abordant les thèmes de la GEMAPI, du pluvial, de l'eau et l'assainissement.

Les délibérations proposées visent ainsi à, sur ce point, actualiser la composition des conseils d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement : Monsieur CASTEL (remplaçant Monsieur RELAUX) + désignations des 2 associations : Que Choisir (usager/consommateur) et CPIE Seignanx (environnement).

Il est proposé au conseil D'ABROGER la délibération n°43-2020 portant désignation des représentants du Grand Dax au sein du conseil d'exploitation unique de la régie intercommunale d'eau potable et de la régie intercommunale d'assainissement : **DE DESIGNER**, les membres du conseil d'exploitation unique de la régie intercommunale d'eau potable et de la régie intercommunale d'assainissement :

- 1- Monsieur Alexis ARRAS
- 2- Madame Martine ERIDIA
- 3- Monsieur Philippe CASTEL
- 4- Monsieur Gérard LE BAIL
- 5- Madame Marie-Claude BARADAT-RISTOR
- 6- Léa GOUTAUDIER représentant le CPIE Seignanx Adour
- 7- Danielle PATOLE représentant UFC que CHOISIR

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote à main levée (après décision du conseil communautaire).

Le conseil, à l'unanimité, approuve la désignation des représentants au sein du conseil d'exploitation des régies intercommunales d'eau potable et d'assainissement du Grand Dax.

POINT 8 – 7- EAU - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU CENTRE EUROPEEN DU RISQUE INONDATION (CEPRI)

Monsieur Philippe CASTEL, vice-président, expose que vu la décision n°DEC17-2020 en date du 14 février 2020 de la communauté d'agglomération du Grand Dax renouvelant l'adhésion au CEPRI pour un montant de 500,00 € TTC ; vu l'installation du nouveau conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 ; Considérant qu'il convient, après appel de candidatures, de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger à l'assemblée générale du CEPRI la candidature de Monsieur Philippe CASTEL est proposée comme délégué titulaire.

Monsieur Julien DUBOIS, président, fait appel à candidature pour un délégué suppléant.

Il est demandé au Conseil de DESIGNER Monsieur Philippe CASTEL comme représentant titulaire et Madame Martine ERIDIA comme représentant suppléant pour siéger à l'assemblée générale du CEPRI : et de **DIRE** que cette délibération sera notifiée au CEPRI.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote à main levée (après décision du conseil communautaire).

Le conseil, à l'unanimité, approuve la désignation des représentants au sein du Centre Européen du Risque Inondation (CEPRI).

POINT 8 – 8- EAU - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DE L'INSTITUTION ADOUR

Monsieur Philippe CASTEL, vice-président, expose qu'il s'agit d'actualiser la désignation d'un élu référent au sein du comité syndical de l'Institution Adour, à la place de Monsieur Hervé DARRIGADE, proposer la candidature de Monsieur Philippe CASTEL.

Les deux assesseurs désignés parmi les conseillers communautaires sont les suivants :

- Hervé DARRIGADE
- Grégory RENDE

Nombre de Conseillers communautaires présents et représentés	57
Nombre de votants	57

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Résultats :

Nombre de suffrages exprimés pour Philippe CASTEL : 44

Bulletins blancs : 12

Monsieur Alain DUBOURDIEU : 1

Monsieur Philippe CASTEL est élu.

Il est proposé au Conseil DE DESIGNER Monsieur Philippe CASTEL pour siéger au conseil syndical de l'Institution Adour, **Et DE DIRE** que cette délibération sera notifiée à l'Institution Adour.

Le Conseil approuve la désignation d'un représentant au sein du conseil syndicat de l'Institution Adour.

POINT 9 – 1-POLITIQUE DE LA VILLE : DEBAT SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 POLITIQUE DE LA VILLE.

Madame Christelle LALANNE, vice-président, expose que le rapport annuel joint en annexe contient les objectifs du contrat de ville, et notamment de la politique de la ville, avec les orientations de ce contrat de ville. Ce contrat a été prolongé de deux ans, jusqu'en 2022, par un protocole d'engagement réciproque renforcé, qui est en quelque sorte un avenant. Figurent également dans le rapport la situation des quartiers prioritaires de la ville de Dax que sont le Gond, Cuyès et le Sablar, et également un recensement des actions menées par les différents acteurs pour atteindre au mieux les objectifs fixés. En dernière partie, sont retracées les perspectives d'évolution pour atteindre les objectifs fixés, en termes notamment d'emploi, de mobilité, de mixité, ou encore d'éducation. Ce rapport a été présenté récemment au conseil municipal de la ville de Dax, et également au collège des habitants du conseil citoyen au mois de juillet dernier. La commission politique de la ville s'est aussi réunie pour examiner ce rapport. **Il est proposé au Conseil D'ENGAGER** un débat et **DE PRENDRE ACTE**, par un vote, de la tenue du débat et de l'existence du rapport politique de la ville.

Monsieur Julien DUBOIS, président, engage le débat et met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, prend acte de la tenue d'un débat et de l'existence du rapport politique de la ville.

POINT 9 – 2- AVENANT N+1 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES BAILLEURS DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Madame Christelle LALANNE, vice-président, expose que la loi de finances de 2015 permet aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le seul bailleur social est XL Habitat. Il y a 1 169 logements locatifs sociaux dans les quartiers prioritaires plus 30 logements sociaux supplémentaires au niveau de l'ilot des Muletiers au Sablar. Cet abattement fiscal va permettre au bailleur social notamment d'améliorer les conditions de vie dans ces quartiers pour les habitants, notamment en entretenant mieux les parties communes et en proposant des animations, toujours dans le but de renforcer le lien social. Le bilan des actions est en annexe. Il convient de proroger cette mesure fiscale jusqu'en 2022, date du terme du contrat de ville.

Il est proposé au conseil D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers politique de la ville et **D'AUTORISER** Monsieur le président de la communauté d'agglomération du Grand Dax à signer tout document se rapportant à cette décision.

Après une intervention de Monsieur Gérard LE BAIL, Monsieur Julien DUBOIS, président, conclut et met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant n+1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers politique de la ville.

POINT 10 : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET TRES HAUT DÉBIT

POINT 10 – 1-AVENANT N°9 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT ET TRES HAUT DEBIT

Monsieur Jean SOUBLIN, vice-président, expose que le délégataire du réseau Numérid@x, Grand Dax Très Haut Débit, s'est rapproché du Grand Dax pour solliciter la conclusion d'un avenant n°9 à la convention de délégation de service public, en vue d'apporter plusieurs modifications. L'idée est de favoriser la venue d'autres opérateurs. Pour cela, conformément aux recommandations tarifaires de l'ARCEP et aux demandes des opérateurs commerciaux, l'offre de location à la ligne, actuellement proposée au tarif de 15,53 euros par mois sera désormais proposée au tarif de 12,70 euros par mois. Ensuite, des nouvelles offres sont intégrées au catalogue de services pour favoriser la venue de nouveaux opérateurs : une nouvelle offre de location FTTH passive, du nœud de raccordement optique (NRO) jusqu'à la prise terminale optique (PTO) ; une nouvelle offre de location de fibre optique passive point à point. Enfin, d'autres modifications sont apportées : la modification des conditions tarifaires et techniques de la prestation de Câblage Client Final ; l'introduction d'une garantie de relève sur Parc (GRP) pour offrir une meilleure sécurité aux usagers du réseau.

Il est proposé au Conseil D'APPROUVER l'avenant n°9 à la convention de délégation de service public liant la communauté d'agglomération du Grand à la Société Grand Dax Très Haut Débit portant établissement et exploitation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit de la communauté d'agglomération du Grand Dax et **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer l'avenant n°9 et les pièces afférentes annexées à la délibération.

Monsieur Julien DUBOIS, président, met au vote.

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'avenant n°9 à la convention de délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à haut et très haut débit.

La séance est levée à 21 heures 15.

Le président

Julien DUBOIS